

## TARIFICATION EHPAD/USLD

Le prix de journée est fixé annuellement par arrêté du Conseil Départemental du Puy de Dôme.  
La révision annuelle du prix de journée est portée à la connaissance de chaque résident.

Notre prix de journée comprend l'ensemble des prestations offertes par l'établissement :

*La restauration*

*La blanchisserie*

*Les produits liés à l'incontinence*

*Le linge plat (draps, serviettes, gants, ...)*

Le tarif n'inclut pas les repas de vos invités, les prestations des intervenants extérieurs (coiffeuse, soins de pédicure et esthétique), ni le téléphone.

### TARIFS AU 1<sup>er</sup> MAI 2024

#### EHPAD DU PARC (tarif journalier)

	Dépendance (GIR) <sup>(1)</sup>	1-2	3-4	5-6
Plus de 60 ans	Hébergement (à la charge du résident)	55.99 €	55.99 €	55.99 €
	Dépendance (à la charge du Conseil Départemental)	15.75 €	7.88 €	0.00 €
	Ticket modérateur/Dépendance (à la charge du résident)	5.80 €	5.80 €	5.80 €
	<b>Tarif pour 30 jours à la charge du résident</b>	<b>1853.70 €</b>		
	Tarif réservation Vacances	47.69 €		
	Tarif Réservation/Hospitalisation	35.99 €		
Moins de 60 ans	Hébergement (à la charge du résident)	78.99 €		
	<b>Tarif pour 30 jours à la charge du résident</b>	<b>2369.70 €</b>		
	Tarif Réservation Vacances	70.69 €		
	Tarif Réservation/Hospitalisation	58.99 €		

#### USLD (tarif journalier)

	Dépendance (GIR) <sup>(1)</sup>	1-2	3-4	5-6
Plus de 60 ans	Hébergement (à la charge du résident)	65.51 €	65.51 €	65.51 €
	Dépendance (à la charge du Conseil Départemental)	22.73 €	11.37 €	0.00 €
	Ticket modérateur/Dépendance (à la charge du résident)	8.39 €	8.39 €	8.39 €
	<b>Tarif pour 30 jours à la charge du résident</b>	<b>2217.00 €</b>		
	Tarif réservation Vacances	57.21 €		
	Tarif Réservation/Hospitalisation	45.51 €		
Moins de 60 ans	Hébergement (à la charge du résident)	94.60 €		
	<b>Tarif pour 30 jours à la charge du résident</b>	<b>2838.00 €</b>		
	Tarif Réservation Vacances	86.30 €		
	Tarif Réservation/Hospitalisation	74.60 €		

<sup>(1)</sup> Le **GIR** (Groupe Iso-Ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR.

Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.